

Rassembler les centristes

Premières réflexions sur la bioéthique

Réunion de l'Union centriste - UDF de Loire Atlantique du 10 mars 2009

Participants :

Marie Thérèse LEBRETON
Infirmière – Déléguée santé à l'Evêché de Nantes

Docteur Gérard DABOUIS
Professeur de Médecine – Cancérologue –
Membre de la Clinique d'Ethique à l'Hôpital
Cochin Royal à Paris

Sylvain COURALLY
Président du Centre d'Etudes et de
Méditation du Bouddhisme Tibétain de
Nantes

Monique BADENES
Ancien Député Européen

Jean - Yves BOCHER
Délégué Communautaire de Nantes–
Conseiller Municipal – Président d'Union
Centriste-Udf de Loire Atlantique

Paul Coquet
Ancien adjoint au Maire de Saint-Herblain

Jean - Claude Dréano
Conseiller Municipal

Myriam Gandolphe
Conseillère Municipale

Valérie Lorin
Membre du Nouveau Centre de Loire
Atlantique

Henri Têtedoie
Ancien adjoint au Maire d'Orvault

Nicole Gueperrou

Reynald Cruaud
Membre du Nouveau Centre de Loire
Atlantique

Jan Hoornweg

Laurent Chassaing

Alain Grimaud

Odile Coquet

Madeleine Dréano

COMMISSION BIOETHIQUE

L'association Union Centriste – UDF 44 a d'abord informé ses membres de la création des différentes commissions et de la participation qui est attendue de notre groupe. Une première réflexion a permis de prendre des contacts avec des personnes très impliquées par le sujet en tant que représentants de courants de pensées ou d'activités particulièrement concernées (médecine).

La réunion qui s'est tenue le 10 mars 2009 à la salle municipale de la Barberie à Nantes avait pour objectif de se rencontrer et d'ouvrir **un débat en abordant les thèmes suivants au cœur de la Bioéthique :**

- recherches sur l'embryon
- prélèvement et greffes d'organes
- recherches médicales et expression du consentement
- indisponibilité du corps humain
- assistance médicale à la procréation et anonymat du don
- éventuelle législation de la maternité pour autrui (GPA)

Cette liste est issue notamment des travaux du Groupe de travail Bioéthique de la Conférence des Evêques de France.

CONTENU DES DISCUSSIONS

En introduction JY Bocher rappelle l'actualité et l'importance de cette réflexion : loi du printemps en France, congrès mondial au Mexique etc.. La Bioéthique concerne chacun d'entre nous et nous devons nous saisir sur le terrain de cette question sociétale fondamentale : quelles valeurs morales autour du vivant ?

En préalable, il est précisé que nous sommes dans une République laïque qui exclut les religions et les groupes philosophiques de l'exercice du pouvoir politique. La législation ne pourra pas satisfaire pleinement tout le monde mais elle devra respecter les sensibilités et la liberté de conscience de chacun.

Recherches sur l'embryon

La discussion a porté sur les premiers instants de l'embryon et le moment où celui-ci devient une entité. La notion de pré-embryon n'est pas admise par tous. Se pose également le problème du devenir des embryons congelés (lorsque le projet parental est abandonné par exemple ... Un individu doit connaître son origine pour s'insérer dans la communauté).

On observe par contre une unanimité pour l'interdiction du clonage humain.

L'utilisation de cellules adultes ne semble pas poser de problème à personne, mais celle des cellules embryonnaires se heurte à des blocages religieux (tant chez les catholiques que chez les bouddhistes). La médecine, de son côté, attache beaucoup d'importance aux cellules souches mais en se posant la question « pour quoi faire ? ». L'embryon est un être vulnérable, il doit être protégé.

On attend beaucoup des dernières recherches permettant de partir de cellules adultes (cellules souches pluripotentes induites) ce qui réconcilierait tout le monde.

Prélèvement et greffe d'organes

A l'autre bout de la vie, à quel moment l'être humain devient-il cadavre ? La législation fixe clairement la mort cérébrale, les religions répondent parfois différemment, c'est le cas pour le bouddhisme (+ 3 heures) et aussi pour l'islam semble-t-il.

Question importante : à qui appartient un corps ? C'est toute la problématique pour les prélèvements d'organes.

Pour les greffes de vivant à vivant il y a unanimité pour qu'il y ait un consentement réel et que le donneur soit majeur et ne souffre pas d'incapacité juridique.

La commercialisation, qui est déjà une réalité dans de nombreux pays n'est pas acceptable en France. Néanmoins il faut noter que la France adepte de la gratuité généralisée intègre facilement ce principe mais notre pays se trouve très isolé sur ce sujet.

Un telle question mériterait une harmonisation au moins au niveau européen et plus tard dans une déclaration universelle de bioéthique ratifiée (horizon très lointain ??)

Indisponibilité du corps humain.

Le corps humain n'est pas une marchandise néanmoins la médecine regrette la difficulté pour disposer d'assez de greffons qui permettraient de sauver des vies. Certains pensent qu'il serait possible d'indemniser les donneurs en fonction de la perte de temps, de

salaires et des contraintes générées et des conséquences éventuelles.

Cela pose aussi le problème des frais médicaux qui peuvent aller très loin si une intervention tourne mal. Il paraît anormal qu'un footballeur professionnel accidenté en jouant bénéficie de tous les remboursements alors que pour un incident consécutif à un don d'organe, la sécurité sociale n'interviendrait même pas.

Maternité pour autrui (GPA)

Le développement de cette pratique étant devenu très important dans certains pays (USA, Belgique, Italie...) on voit de plus en plus de françaises rechercher des mères porteuses à l'étranger. Cela pose le problème de la reconnaissance de l'enfant au retour en France.

Il faut noter que cette technique pose aussi d'autres difficultés : si la mère porteuse ne veut plus céder l'enfant pour une raison quelconque, si l'enfant à naître présente une anomalie grave susceptible de conduire à une IVG ou à l'abandon du nouveau né.

En tout cas, cette solution doit être justifiée par des raisons médicales réelles et non une simple convenance personnelle.

Le parallèle entre GPA et adoption a été évoqué en notant que les mêmes dérives peuvent se produire au niveau de la commercialisation surtout avec la facilité de mise en relation par internet.

De nombreuses interventions concernant « l'indemnisation possible » qui ne semble pas si rejeté que cela !

Utilité d'une législation

La religion chrétienne se soucie beaucoup de la loi (c'est pour cela que les Evêques de France ont déclenché une vaste réflexion sur le sujet).

En revanche les bouddhistes semblent se tenir plus à l'écart. Pour eux, du fait que « l'éthique » correspond à une utilité pour le plus grand nombre, il y a un grand risque d'instrumentalisation. D'une façon générale, le bouddhisme ne formule pas d'interdits mais il met en avant la responsabilité. ■

Jean-Yves BOCHER

**Pour Comité d'études
"Bioéthique"**